

Séance du 8 septembre 2026

Approbation du projet de développement du CCAS

La commune de Châteauneuf de Gadagne a pour projet le développement du CCAS au cours du présent mandat municipal et de définir les contours du poste de responsable du CCAS qui sera chargé, à compter de 2027, de le développer sous l'impulsion du Président, de sa Vice-présidente et de son conseil d'administration.

1. Contexte

La commune de Châteauneuf-de-Gadagne compte désormais 3 565 habitants (données Insee 2023) et souhaite faire évoluer son Centre Communal d'Action Sociale d'un rôle essentiellement administratif vers un véritable outil de développement social local.

L'analyse du compte administratif 2025 montre que le CCAS fonctionne actuellement sans personnel dédié (chapitre 012 « charges de personnel) et que son activité est principalement centrée sur quelques aides facultatives et actions ponctuelles (colis de Noël des aînés, téléalarme par exemple). Le budget de fonctionnement s'établit à 19 321 € de dépenses avec un excédent cumulé de fonctionnement de 14 142 € au 31 décembre 2025.

La municipalité souhaite désormais :

- réaliser une Analyse des Besoins Sociaux (ABS),
- mieux identifier les publics fragiles,
- développer les aides facultatives,
- structurer une politique en faveur des personnes âgées,
- renforcer l'accompagnement des personnes en difficulté sociale,
- mieux soutenir les familles monoparentales,
- développer les partenariats institutionnels et associatifs,
- rechercher des financements et subventions,
- accroître la visibilité et l'utilité du CCAS auprès des habitants.

Cette ambition nécessite la présence d'un professionnel dédié.

2. Constats relevés de la situation actuelle

Le CCAS :

- ne dispose pas d'agent permanent,
- fonctionne essentiellement sur l'implication des élus et des « micros tâches » remplies par plusieurs agents de la commune,
- ne mène pas d'ABS structurée,
- dispose de partenariats limités,
- intervient principalement dans la gestion des aides et actions existantes.

Cette organisation atteint aujourd'hui ses limites face :

- au vieillissement de la population,
- à l'augmentation des situations d'isolement,
- aux besoins croissants d'accompagnement administratif,
- à l'évolution des politiques sociales,
- au changement climatique et ses conséquences sur les personnes,
- à la nécessité de coordonner les acteurs locaux.

3. Besoin identifié

Le recrutement d'un responsable du CCAS à temps non complet (0,5 ETP) permettra :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400364-20260908-CCAS2026-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2026

COMMUNE de CHATEAUNEUF DE GADAGNE (Vaucluse)

---oo0oo---

Séance du 8 SEPTEMBRE 2026

Le huit septembre deux mille vingt-six, les membres du C.C.A.S., régulièrement convoqué le 2 septembre 2026, se sont réunis, salle de l'ancien Jardin d'Enfants - Place des Acacias, sous la Présidence de M. Franck AIMADIEU, Président.

Présents : M. Franck AIMADIEU, Mme Isabelle ALLISON, Mme Chantal BRUNEAU, Mme Corinne CANO, Mme Arlette GRANGE, Mme Murielle MANCINI, Mme Martine NECTOUX

Absents excusés :

Mme Catherine CHANSEL
Mme Frédérique LAOUT
M. Stéphan POYNARD
Mme Eliane ROLLAND

Procuration :

Mme Frédérique LAOUT a donné procuration à Mme Isabelle ALLISON
Mme Catherine CHANSEL a donné procuration à Mme Martine NECTOUX

La majorité des membres étant présents, le quorum est atteint.

Le Conseil d'Administration est ouvert sous la présidence de Franck AIMADIEU.

Mme Isabelle ALLISON a été nommée secrétaire de séance.

Sur le plan stratégique :

- de conduire l'ABS,
- d'établir une feuille de route sociale communale,
- de proposer aux élus de nouvelles actions adaptées aux besoins recensés.

Sur le plan opérationnel :

- d'accueillir et orienter les habitants,
- d'instruire les demandes d'aides,
- d'assurer la domiciliation,
- de coordonner les actions sociales.

Sur le plan partenarial :

- de développer les liens avec le Département de Vaucluse, la MSA, la CAF, l'UNCCAS, les associations locales, les services d'aide à domicile, les professionnels de santé, les bailleurs sociaux.

Sur le plan administratif :

- de préparer les délibérations dans le cadre de l'organisation des conseils d'administration,
- d'assurer le suivi budgétaire du CCAS,
- de rechercher des financements.

4. Dimensionnement du poste

Compte tenu de la taille de la commune, du budget actuel du CCAS, du niveau d'activité existant, de l'absence d'équipe à encadrer, un poste de Catégorie B, cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux se justifie.

- à 17h30 hebdomadaires (0,5 ETP) paraît adapté pour une première phase pour un coût chargé annuel de 27 500 € environ.

Une montée en puissance vers un temps complet pourra être envisagée à moyen terme selon :

- les résultats de l'ABS,
- l'évolution des actions mises en œuvre,
- le volume de demandes sociales,
- le développement des partenariats.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte la délibération à l'unanimité et valide le projet de développement du CCAS tel que décrit ci-dessus.

L'inscription des crédits en dépenses de cette charge supplémentaire sera inscrite au budget primitif 2027 du CCAS. A ce titre, Le CCAS sollicitera simultanément auprès de la commune un ajustement de la subvention municipale en relation avec le coût de l'embauche et les frais annexes inhérents.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

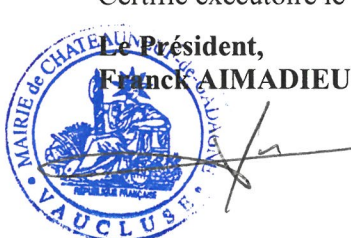
Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 14/09/2026

Publié sur le site internet le 14/09/2026

Certifié exécutoire le 14/09/2026



Le secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400364-20260908-CCAS2026-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400364-20260908-CCAS2026-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2026

